



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 05 JUIN 2026 - 18H00 EN MAIRIE

Date de la convocation : 29 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, et le cinq du mois de juin, le Conseil Municipal de la commune de CASTELLANE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à dix-huit heures, en Mairie, sous la présidence de M. Bernard LIPERINI, Maire.

Présents : M. LIPERINI Bernard, M. VINCENT Jean-Marc, Mme TILLEMANN Line,
M. VILLELLAS Thierry, M. TORQUE Bruno, Mme OBRADOS Annie,
Mme MARTIN Muriel, M. CHAIX Cédric, M. BERTAINA Dylan.

Excusés : Mme CHEVALLEY-VALETTE Emily (Pouvoir à M. VILLELLAS Thierry)
M. MARTINO Stéphane (Pouvoir à M. TORQUE Bruno)
Mme JONKER Nina (Pouvoir à M. LIPERINI Bernard)
M. DEMANDOLX Franck (Pouvoir à Mme TILLEMANN Line)
Mme LEPLEUX Sandra (Pouvoir à M. VINCENT Jean-Marc)
Mme GINESTE Anne-Cécile.

Secrétaire de séance : Mme TILLEMANN Line.

Présents : 9	Votants : 14
--------------	--------------

M. le Maire ouvre la séance et fait l'appel, le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

ORDRE DU JOUR

- 1) Elections des délégués pour les élections sénatoriales
- 2) Finances : Décisions Modificatives
- 3) Point sur le Personnel
- 4) CCAPV : désignation des représentants au sein des diverses commissions
- 5) Remboursement de frais à l'association Millepattes : chats errants
- 6) Office National des Forêts : soumission au régime forestier de parcelles communales
- 7) Conventions mise à disposition logements pour renforts d'été :
 - SDIS
 - Gendarmerie
- 8) Questions diverses

1. ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Conformément aux dispositions du décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 l'élection du sénateur des Alpes-de-Haute-Provence aura lieu le dimanche 27 septembre 2026, et les délégués des conseils municipaux doivent impérativement être élus le 5 juin 2026.

Les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément sur une liste paritaire (parité alternative).

La commune de Castellane doit procéder à l'élection de 3 délégués titulaires et de 3 délégués suppléants.

Un bureau de vote doit être constitué, il est présidé par le Maire. Il comprend en outre un secrétaire, les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés et les deux membres du Conseil Municipal les plus jeunes.

Composition du bureau :

Président	Bernard LIPERINI Maire	Assesseurs	Bruno TORQUE
Secrétaire	Line TILLEMANN		Annie OBRADOS
			Dylan BERTAINA
			Cédric CHAIX

Une seule liste a été déposée par Mme CHEVALLEY-VALETTE Emily.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Résultat du scrutin :

Liste déposée par Mme CHEVALLEY Emily	14 voix
Blanc/Nul	0
Exprimés	14 voix

Les délégués de la liste déposée par Mme CEHVALLEY-VALETTE Emily sont élus :

Titulaires	Suppléants
Mme CHEVALLEY-VALETTE Emily	M. VINCENT Jean-Marc
M. LIPERINI Bernard	Mme JONKER Nina
Mme TILLEMANN Line	M. VILLELLAS Thierry

2. FINANCES - DÉCISION MODIFICATIVES

M. le Maire indique que le vote des décisions modificatives est reporté au prochain Conseil Municipal.

2.1-LOCATION LOCAL ANCIENNE SOUS-PREFECTURE

M. le Maire donne lecture du courrier de Maître Valerie GUIRAUD, Notaire, qui souhaite louer le local sis au rez-de-chaussée de l'immeuble dit de l'ancienne sous-préfecture.

Ce local, d'une superficie de 116 m², sera loué en l'état (brut) les aménagements seront à la charge du locataire.

M. Bruno TORQUE demande si le petit local sera également loué.

M. Le Maire indique que dans un premier temps il pourra être utilisé pour des expositions éphémères, ou autres, avant de trouver un locataire.

Maître Valérie GUIRAUD est d'accord sur un loyer de 10€/m² soit :

116m² x 10€ : 1.160€ mensuel

M. Dylan BERTAINA demande à partir de quand démarre la location, et est-ce que le loyer est diminué du fait des travaux d'aménagement à effectuer ?

M. le Maire indique que la location pourra intervenir à partir du mois de septembre 2026. Le loyer a été fixé à 10€ le m² et ne changera pas, le locataire aura à sa charge les travaux d'aménagement, sans pouvoir demander de contrepartie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de louer le local de 116m², sis rue Nationale immeuble de l'ancienne sous-préfecture, à Maître Valérie GUIRAUD,
- **Fixe** le prix de la location à 10€/m² soit :
116m² x 10€ : 1.160 € mensuel (mille cent soixante euros)
Ce loyer sera révisé chaque année à la date anniversaire de la signature du bail.
- **Mandate** M. le Maire pour signer le bail de location et toutes les pièces afférentes à cette décision.

2.2-COMPÉTENCE SANTÉ

M. le Maire fait part à l'assemblée de la proposition qui a été faite par la CCAPV, lors de la conférence des Maires, de transférer la compétence « Santé » à l'intercommunalité, et notamment la Maison de Santé Pluriprofessionnelle.

M. le Maire a demandé quelques jours de réflexion, il souhaitait en débattre au sein du Conseil Municipal avant de prendre une décision.

D'autre part, contact pris avec l'ARS (Agence Régionale de Santé, anciennement DDAS), il y aurait la possibilité de créer un SAD (Service Autonomie à Domicile) à Castellane, en collaboration avec l'ADMR.

Mme CHEVALLEY-VALETTE Emily et Mme LEPLEUX Sandra vont rencontrer (visio) les services départementaux pour connaître les conditions de constitution du dossier de création d'un SAD.

3. POINT SUR LE PERSONNEL

M. le Maire fait le point sur le personnel.

Absences : Séverine TOGNOTTI
Mireille LEOCARD

Fin de contrat
au 3 juillet 2026 : Marion FRANCO

Départ - mutation
au 26 août 2026 : Chantal GUEYRARD

Recrutements : Jean-Christophe PERRIER (réseaux et polyvalence)
Une personne pour être placier sur le marché/ASVP/Factotum

4. CCAPV - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUX SEIN DES DIVERSES COMMISSIONS

Représentant	
Service Commun Application du Droit des Sols (ADS)	Bernard LIPERINI Jean Marc VINCENT
Service commun des marchés	Jean-Marc VINCENT
Suivi convention intercommunale SAFER	Annie OBRADOS
Référent « Sentiers de randonnée »	Bruno TORQUE

Commissions	
Petite enfance, enfance, jeunesse	Emily CHEVALLEY Anne-Cécile GINESTE Thierry VILLELLAS Sandra LEPLEUX
Solidarité PAT et accès aux droits	Nina JONKER
Forêt, ressources bois	Sandra LEPLEUX Dylan BERTAINA Muriel MARTIN Stéphane MARTINO
Culture Patrimoine	Line TILLEMANN Bruno TORQUE
Habitat OPAH stratégie immobilière	Jean-Marc VINCENT Bernard LIPERINI Franck DEMANDOLX Nina JONKER
Economie artisanat commerce et agriculture	Line TILLEMANN Franck DEMANDOLX Cédric CHAIX Dylan BERTAINA Muriel MARTIN
Gestion et prévention des déchets	Jean-Marc VINCENT Thierry VILLELLAS Franck DEMANDOLX Annie OBRADOS Bruno TORQUE
Finances	Bernard LIPERINI Jean-Marc VINCENT

Correspondant « Incendie et secours » pour siéger à la commission Gestion des risques » :

M. Jean-Marc VINCENT

5. REMBOURSEMENT DE FRAIS À L'ASSOCIATION MILLEPATTES : CHAT ERRANT

M. le Marie rappelle à l'assemblée qu'une convention a été passée avec Mme Pauline ZANELLA « Passion Dog » pour la gestion des chiens et chats errants.

Mme Pauline ZANELLA étant en congé maternité, c'est l'association « Millepattes », sise à LA GARDE (1615 route Napoléon) qui a pris en charge un chat errant qui a dû être euthanasié. Il convient donc de rembourser les frais engagés par cette association d'un montant de 88,00€ (quatre-vingt-huit euros).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de procéder au remboursement des frais engagés par l'association « Millepattes » pour la prise en charge d'un chat errant sur la commune de Castellane, et son euthanasie, pour un montant de 88€ (quatre-vingt-huit euros),
- **Mandate** M. le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

6. OFFICE NATIONAL DES FORÊTS : SOUMISSION AU RÉGIME FORESTIER DE PARCELLES COMMUNALES

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'une partie des terrains communaux est soumis au régime forestier de l'Office National des Forêts (ONF). Il propose de rajouter 6 parcelles communales pour une superficie de 2ha58a70ca.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** M. le Maire à demander l'application du régime forestier sur les parcelles du tableau ci-dessous, pour une surface de 2ha 58a 70ca, au régime forestier sur les parcelles réparties sur le territoire communal.
La forêt actuelle relevant du régime forestier est de 1.144ha 99a 00ca, elle sera désormais de 1.147ha 57a 70ca.

Parcelles	Contenance		
Section n°	ha	a	ca
168A0138	0	97	30
168A0146	0	35	40
168A0147	0	50	30
168A0148	0	08	40
168A0170	0	33	30
168A0171	0	34	00
Total	2	58	70

- **Mandate** M. le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

7. CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION DE LOGEMENTS POUR LES RENFORTS D'ÉTÉ

7.1-SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

M. le Maire propose à l'assemblée de mettre à disposition du SDIS 04, pour la saison estivale 2026, le logement sis au 2^o étage de l'immeuble du « Teillon », rue de la Mercy.

Ce logement, qui pourra accueillir les renforts saisonniers du centre de secours de Castellane, et les surveillants de baignade du lac de Castillon (plage du Cheiron) recrutés par le SDIS 04, est composé de :

- Cinq chambres
- Un séjour
- Un WC
- Une salle d'eau
- Une cuisine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) des Alpes-de-Haute-Provence, pour la mise à disposition d'un logement à partir du 15 juin 2026, pour une durée de deux mois et demi, soit jusqu'au 1^{er} septembre 2026,
- **Dit** qu'un forfait de 50€ (cinquante euros) par mois sera demandé au SDIS 04 afin de couvrir les charges induites par cette occupation,
- **Mandate** M. le Maire pour signer la convention et toutes les pièces afférentes à cette décision.

7.2-GENDARMERIE

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la gendarmerie de Castellane accueille, en période estivale, du personnel supplémentaire afin de renforcer les équipes pendant l'affluence touristique.

Il convient de passer une convention pour la mise à disposition d'un logement communal permettant d'accueillir ces renforts.

L'appartement mis à disposition est situé rue de la Mercy (bâtiment du Teillon) il est composé de :

- Une cuisine
- Un séjour
- Une salle de bains avec WC
- Un WC
- Quatre chambres

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la convention à passer avec la gendarmerie (Commandant de la région gendarmerie Provence-Alpes -Côte-d'Azur / gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud) pour la mise à disposition, à titre gracieux, d'un logement rue de la Mercy, du 1^{er} juillet au 31 août 2026, afin d'accueillir les gendarmes en renfort saisonnier,

- **Mandate** M. le Maire pour signer la convention et toutes les pièces afférentes à cette décision.

8. QUESTIONS DIVERSES

8.1-MUR RUE DU 11 NOVEMBRE ANCIENNE PROPRIÉTÉ CIOT

M. Jean-Marc VINCENT indique qu'une consultation a été effectuée pour la réfection de ce mur qui a été partiellement détruit.

Une seule réponse a été reçue, c'est un groupement d'artisans locaux M. POTHIN et M. LAROUZIERE qui a répondu à cette consultation.

M. le Maire précise que l'Architecte des Bâtiments de France souhaite garder ce mur pour conserver l'histoire industrielle du site.

8.2-MUR ENTRÉE DU LOTISSEMENT DES LISTES

M. le Maire rappelle qu'il a été alerté par M. Bruno TORQUE et des habitants du lotissement sur l'état du mur de l'entrée de celui-ci.

Un devis avait été sollicité auprès d'une entreprise locale. D'autres entreprises de la commune ont interpellé M. le Maire car elles n'étaient pas consultées pour les travaux communaux.

Une demande de devis a donc été adressée à l'ensemble des artisans de la commune. L'ouverture des plis est programmée le 6 juillet 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt les débats, remercie les conseillers et lève la séance à 18h57.

Le Président de séance
Bernard LIPERINI

A blue ink signature, appearing to be 'BL', written over the printed name of the President of the session.

La Secrétaire de séance
Line TILLEMANN

A blue ink signature, appearing to be 'LT', written over the printed name of the Secretary of the session.

